



BILLET N° 07/2006

Editorial :

Merci à tous pour votre aide et vos idées.

Nous attendons toujours avec beaucoup d'intérêt vos articles en nombres et variés sur la fortification en générale.

Bien à vous.

J.M. GRATIANNE

Mise en page :



J.M. GRATIANNE

Disponible actuellement sur simple demande :

- Le Mont CORNILLET
- SPA 1918
- Réflexions et mise au point sur la Ligne Maginot
- Clair de lune à BITCHE (Billet N° 09/2004)
- Exposition de 15 photos du 13 et 14 juillet 2002 à la CASEMATE de MORFONTAINE
- Le Fort de Seclin (Billet N° 10/2004)
- La casemate type 516 (Billet N° 11/2004)
- Obstacles anti-char belges (1940)
- Fortifications de la ville de SOISSONS en 1870 (Billet N° 12/2004)
- Le fromage Suisse a t'il des trous (Billet N° 01/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La conscription (Billet N° 02/2005)
- Fort A 570 (Billet N° 03/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le fusil Gras (Billet N° 04/2005)
- Vietnam bunker (Billet N° 05/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Les transmissions (Billet N° 06/2005)
- Bases de V1 (Billet N° 07/2005)
- La Ligne Mareth (Billet N° 08/2005)
- La Ligne K.W. (Billet N° 09/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le Génie (Billet N° 10/2005)
- De l'archéologie moderne, sauvetage d'un char FT 17 (Billet N° 11/2005)
- Répression de l'espionnage en 1939 (Billet N° 12/2005)
- Essai sur un élément méconnu de la Ligne Maginot (Billet N°01/2006)
- Die Flaktürme in Berlin 40 / 45 (Billet N°02/2006)
- Projecteur Ligne Maginot
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. L'artillerie (Billet N°03/2006)
- LE QUARTIER GENERAL ALLEMAND DE ZOSSEN-WUNSDORF (Billet N°04/2006)
- TOURELLE GALOPIN POUR DEUX CANONS DE 155 L Modèle 1890 (Billet N°05/2006)
- SITE DE MOULIN S/S TOUVENT (Billet N°06/2006)

Avertissement :

LA TENEUR DE TOUT ARTICLE PUBLIE, EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SON AUTEUR. COLLECTION J.M GRATIANNE, TOUT DROIT RESERVES POUR TOUS PAYS ©. EN CLAIR, REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, PAR QUELQUE MOYEN OU PROCEDE QUE CE SOIT A DES FINS MERCANTILES EST INTERDIT.



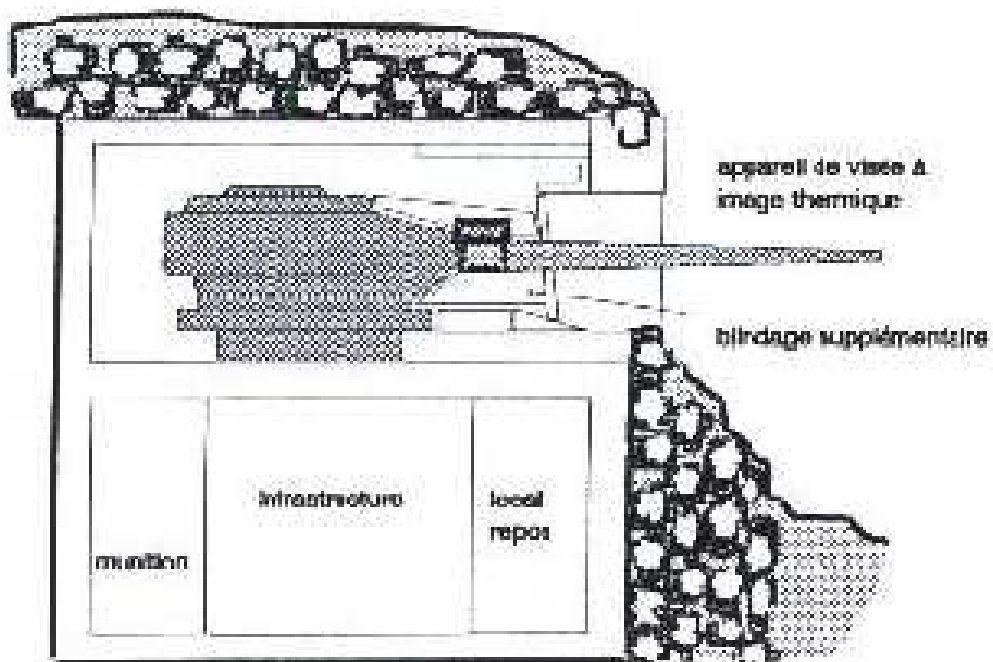
Les ouvrages minés sur le territoire suisse.

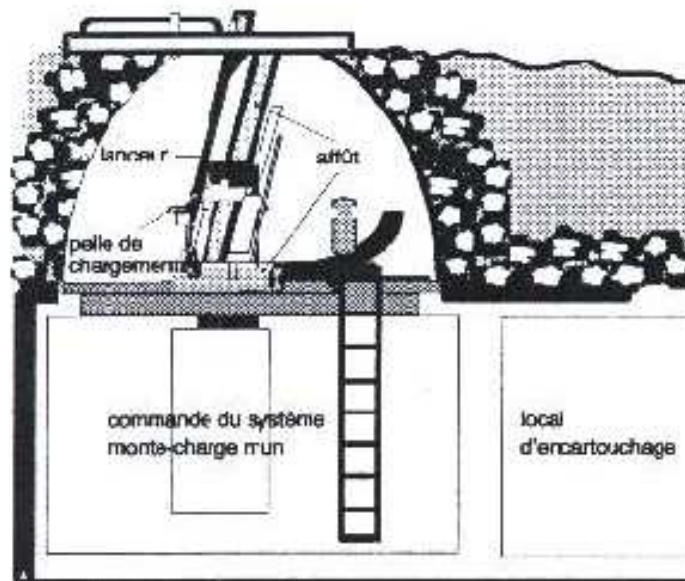
Les ouvrages minés ont toujours constitué un élément fort dans le dispositif de défense; en quelques lignes, nous allons les approcher.

Les ouvrages permanents de renforcement du terrain se composent de deux éléments distincts. Le premier englobant *les positions de tirs* et le second regroupant *les points d'appui*, ceux-ci sont constitués d'ouvrages minés et sont répartis sur l'ensemble des axes importants du réseau routier ou ferroviaire .

Voyons sous forme de graphiques de quoi il en retourne:

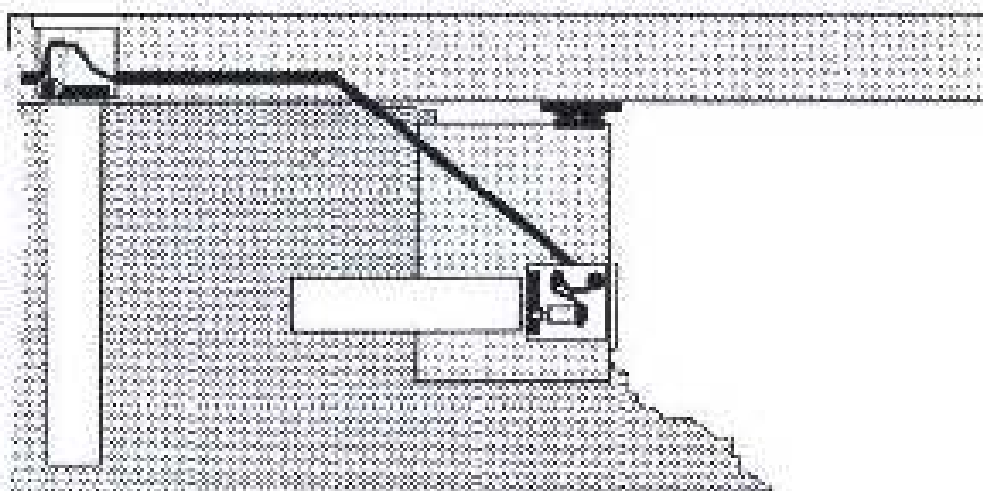
- Les positions de tirs sont constituées de deux types d'armes: la première est une tourelle de char Centurion [1] munie d'un nouveau tube et placée sous casemate, la position est frontale. La seconde est un mortier bi-tubes rétractable enterré [2], avec un axe de tir à 360 °.



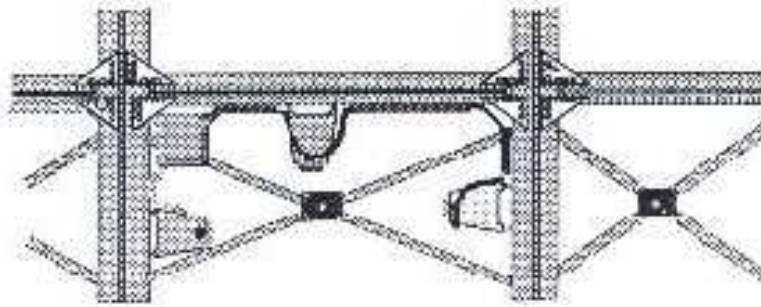


2

- Les points d'appui ou ouvrages minés (**O mi**) sont également répartis en deux catégories: la première [3] regroupe les éléments dont la charge explosive fait partie intégrante de l'ouvrage (catégorie R), ponts, routes. La seconde [4] englobe les éléments pour lesquels la charge explosive est à placer (catégorie L), ponts ferroviaires; mais pour lesquels les conduits électriques existent en tous temps.



3



4

Approchons à présent la catégorie R sous forme de clichés:

La mise à feu d'un ouvrage miné, permet la création d'une brèche portant atteinte aux ponts, aux routes, tunnels.

Cette destruction n'a qu'un but, l'immobilisation de l'adversaire, car elle ne peut être surmontée que par le contournement de l'objet détruit ou par la mise en œuvres de moyens de génie pour sa reconstruction. On mesure alors toute l'importance du contrôle de ces ouvrages.

L'exemple illustré ci-dessous [A] représente une route, dans laquelle ont été creusés à intervalles réguliers, des chambres à explosifs; ces dernières sont reliées par un conduit dans lequel prend place le cordeau détonant.

Quand la topographie du terrain est différente, on pénètre par le côté de la chaussée [B]. A l'intérieur de l'excavation, prend place une grille qui s'oriente selon un code de sécurité propre à chaque ouvrage et qui reçoit la cartouche de mise à feu. Cette dernière est reliée aux autres dispositifs [C]. Elle fait exploser à un endroit précis la charge se trouvant logée dans le sous-sol de la chaussée.



A



B



C

A une distance respectable, l'artificier prend place dans le puits du mineur [D], constitué d'un tube bétonné et recouvert d'une coupole escamotable. De là, il peut déclencher la mise à feu de l'ouvrage.



D

Il y a quelques temps encore, les points d'appuis incombait aux troupes de forteresses; troupes d'élite, seules unités de combat dont le dispositif d'engagement couvrait l'ensemble du territoire helvétique.

Depuis peu, il en est autrement; mais les infrastructures demeurent.

Soulier J.Paul - mars 2006

sources : - Documents d'instruction des ouvrages
- Photos, collection particulière